

COORDONNATEUR DU COMITE EXECUTIF DU RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE

(mi-temps, circonscriptions de Dole Nord et Saint-Claude)

Dans le cadre de la politique académique des Réseaux d'Education Prioritaire, le secrétaire du comité exécutif participe à l'animation du REP et à la coordination des actions qui s'y déroulent. Il doit notamment :

– **Contribuer au pilotage du réseau :**

Membre du comité exécutif du REP, le secrétaire assure le lien entre les différents membres : l'inspecteur de circonscription, le principal du collège, les directeurs des écoles maternelles et élémentaires.

Placé sous l'autorité conjointe de l'IEP et du Principal, il assure le secrétariat et le suivi des dossiers du réseau. Il veille en particulier à la mise en œuvre du Contrat d'Objectifs Scolaires et participe à son évaluation.

Il tient à jour les tableaux de bord, assure la remontée des données de suivi au rectorat, prépare l'organisation des comités exécutifs.

Il est également membre du Groupe Départemental de Pilotage de l'Éducation Prioritaire ; il peut aussi être amené à participer à des actions de formation ou à des réunions d'information au niveau académique.

Il fait connaître et valorise les expérimentations pédagogiques du REP.

– **Représenter le REP dans le cadre des actions partenariales :**

Il représente le REP dans le cadre des actions conduites avec la mairie, les services de l'État, les associations et les familles.

A ce titre, il est l'interlocuteur privilégié du coordonnateur du Contrat de Réussite Éducative.

Il organise et coordonne l'accompagnement éducatif.

A la fin de chaque année scolaire, le secrétaire adresse à l'IEP de la circonscription un bilan de son action à partir d'une analyse du fonctionnement du REP. Il formule éventuellement des propositions et exprime les besoins de formation identifiés.